

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJETS

SANTE MENTALE ET NATURE

Fondation AÉSIO

Cahier des charges de l'appel à projets

« Santé mentale et nature »

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la Fondation AÉSIO.....	3
2. Contexte de l'appel à projets.....	3
3. Objectifs de l'appel à projets et initiatives concernées	5
4. Modalités de soutien	5
5. Critères d'éligibilité	6
6. Modalités de sélection des projets	7
6.1. Le formulaire de présélection.....	7
6.2. Le dossier de demande de subvention	7
7. Calendrier de l'appel à projets.....	8
8. Si vous avez des questions... ..	9



1. Présentation de la Fondation AÉSIO

Créée en 2021 par AÉSIO mutuelle, la Fondation AÉSIO a pour mission d'**agir pour le bien-être mental des individus tout au long de leur vie**, quels que soient leur genre, leur âge, leur santé physique ou mentale, leur situation sociale, familiale ou professionnelle. Elle apporte pour cela son soutien financier et extra-financier à des structures d'intérêt général portant des projets de sensibilisation au bien-être mental et d'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

La Fondation AÉSIO fonctionne exclusivement par appels à projets. Elle lance au minimum un appel à projets par an. Chaque appel à projets porte sur une thématique spécifique, détaillée dans un cahier des charges, qui précise également les autres critères d'éligibilité auxquels doivent répondre les porteurs de projets.

Le présent document correspond au cahier des charges de notre appel à projets dédié à l'opération du « **Vote Coup de ♥ des élus et collaborateurs AÉSIO mutuelle** ». Cette opération consiste à présenter aux collaborateurs et aux élus mutualistes représentant les adhérents d'AÉSIO, trois ou quatre projets parmi lesquels ils seront invités à choisir, en avril 2023, leur projet « Coup de ♥ ». Au travers de cette opération, ils matérialisent leur engagement aux côtés de la Fondation et de ses partenaires, et tissent des relations privilégiées avec des acteurs d'intérêt général investis sur le terrain.



2. Contexte de l'appel à projets

En septembre 2022, 84% des Français considéraient que les moments passés à proximité de la nature généraient des effets positifs sur leur bien-être mental¹.

Plusieurs chercheurs ont établi que l'exposition à la nature présente des vertus thérapeutiques. Dans une étude publiée en 1984, Robert Ulrich démontrait que les patients séjournant dans une chambre avec vue sur un parc avaient un temps de guérison plus court et de meilleures relations avec le personnel hospitalier que les patients séjournant dans une chambre avec vue sur un mur de brique².

Les bénéfices de l'exposition à la nature pour la santé en général et pour la santé mentale en particulier, sont nombreux et documentés. Ils ont pu dernièrement être remis en exergue lors des différents confinements, durant lesquels une partie de la population n'avait plus accès à des espaces naturels.

« On s'occupe plus des symptômes physiques que mentaux. On l'a encore vu avec le Covid, sinon on nous aurait laissés prendre l'air, aller en forêt. »³

¹ Baromètre « Les Français et leur bien-être mental », menée par l'IFOP pour la Fondation AÉSIO auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, Septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://fondation.aesio.fr/publications-0>

² Ulrich, R. (1984). View through a window may influence recovery from surgery. Science, 224, 420-421.

³ Femme, 34 ans, Rapport d'analyse qualitative, issu de l'enquête menée par l'IFOP pour la Fondation AÉSIO « Les Français et leur bien-être mental », 2021, p.22, disponible à l'adresse : <https://fondation.aesio.fr/sites/default/files/2021-12/Rapport%20quali%20Enqu%C3%AAt%20Fondation%20AESIO%20x%20IFOP.pdf>

Comme le résume cet argumentaire élaboré dans le cadre de la Semaine d'information pour la santé mentale 2022, « *la multiplication des espaces de nature contribue au bien-être, car ce sont des ressources pour la détente, l'activité physique et l'interaction sociale. Ils aident à réduire le stress et l'anxiété, augmentent les affects positifs (joie, enthousiasme, optimisme) et réduisent les affects négatifs* »⁴.

Alix Cosquer, chercheuse en psychologie environnementale, précise dans un article intitulé « Pourquoi la nature nous fait-elle du bien ? » que « *la réduction physiologique du stress constatée suite à l'exposition à la nature s'accompagne d'une diminution des facteurs de risques psychologiques et de la charge de certaines maladies psychiques liées au stress. L'exposition à la nature est également associée à la baisse des incidences d'autres pathologies, telles que les troubles anxieux et la dépression.* »⁵.

Les traitements qui impliquent une exposition à la nature ou qui intègrent une interaction avec la nature pour améliorer le bien-être mental sont désignés par le terme « écothérapie ». Le jardinage thérapeutique, les séjours thérapeutiques dans la nature, les bains de forêt, la médiation animale aussi appelée zoothérapie sont autant de modalités d'accompagnement de personnes en souffrance psychique pouvant être désignées par l'appellation « écothérapie ».

Si d'un côté les bienfaits de la nature sur la santé mentale sont avérés, de l'autre, la multiplication de phénomènes naturels extrêmes dus au dérèglement climatique (canicules, sécheresses, incendies, tempêtes...) peut altérer la santé mentale des individus.

Pour décrire cette altération de la santé mentale, un terme en particulier a retenu notre attention, bien qu'il fasse l'objet de plusieurs définitions : l'éco-anxiété. Dans un dossier appelé « Eco-anxiété : analyse d'une angoisse contemporaine », la Fondation Jean Jaurès souligne les deux points sur lesquels s'accordent les définitions que nous pouvons trouver dans des publications spécialisées : « *un sentiment de préoccupation, d'inquiétude, d'anxiété et d'angoisse ressenti par certains individus qui est provoqué par des bouleversements actuels ou bien par des menaces qui pèsent sur l'environnement, liés en particulier au dérèglement climatique.* »⁶.

Pour 55% des Français, l'actualité climatique est génératrice d'anxiété ⁷

Plusieurs experts s'accordent à dire que le terme d'éco-anxiété est assez réducteur, dans la mesure où l'éventail des émotions et des ressentis liés à l'actualité climatique est bien plus large que ce que ne suggère le terme en lui-même. Ils conviennent aussi largement que l'éco-anxiété n'est pas une maladie mentale. Elle ne figure en effet à ce jour ni dans le DSM-5 ni dans le CIM-10, les deux outils de classification des troubles mentaux utilisés dans le monde, comme l'indiquent le psychiatre Antoine Pelissolo et l'interne en psychiatrie Cécile Massini dans leur ouvrage « Les Émotions du dérèglement climatique »⁸. Dans ce même livre, ils citent les symptômes dont souffrent les personnes qui se déclarent éco-anxieuses : « *attaques de panique, angoisse, insomnies, pensées obsessionnelles, troubles alimentaires (anorexie, hyperphagie), émotions négatives (peur, tristesse, impuissance, désespoir, frustration, colère, paralysie).* »

Si l'éco-anxiété peut s'avérer paralysante, elle peut aussi être un levier puissant de mise en action, individuelle ou collective. Charline Schmerber, praticienne en psychothérapie, souligne également le fait que l'éco-anxiété peut constituer une « *invitation à la re-connexion à la nature, dont nous -êtres humains- faisons partie* »⁹.

⁴ Argumentaire de la 33e édition des Semaines d'information sur la santé mentale portant sur le thème « POUR MA SANTÉ MENTALE, AGISSONS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT », disponible à l'adresse : https://www.semaines-sante-mentale.fr/wp-content/uploads/2022/01/ARGUMENTAIRE_SISM2022.pdf

⁵ Cosquer, A. (2022). Pourquoi la nature nous fait-elle du bien ? disponible à l'adresse : <https://www.caim.info/revue-rhizome-2022-1-page-13.htm>

⁶ « Eco-anxiété : analyse d'une angoisse contemporaine », Fondation Jean Jaurès, Eddy Fougier 02/11/2021 disponible à l'adresse : https://www.jean-jaures.org/publication/eco-anxiete-analyse-dune-angoisse-contemporaine/?post_id=26695&export_pdf=1

⁷ Baromètre « Les Français et leur bien-être mental », menée par l'IFOP pour la Fondation AÉSIO auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, Septembre 2022, disponible à l'adresse : <https://fondation.aesio.fr/publications-0>

⁸ Antoine Pelissolo et Cécile Massini, Les Émotions du dérèglement climatique, Paris, Flammarion, 2021 ; cité dans le dossier « Eco-anxiété : analyse d'une angoisse contemporaine », Fondation Jean Jaurès, Eddy Fougier 02/11/2021 disponible à l'adresse : https://www.jean-jaures.org/publication/eco-anxiete-analyse-dune-angoisse-contemporaine/?post_id=26695&export_pdf=1

⁹ Site internet de Charline Schmerber : <http://www.solastalgie.fr/enquete-eco-anxiete/>

Dans cet appel à projets, nous retenons comme définition de la nature celle que propose Alix Cosquer dans l'article pré-cité¹⁰, à savoir : « *la variété de formes de vie terrestre ainsi que l'ensemble des composantes géophysiques et chimiques qui en soutiennent les dynamiques spatiales et temporelles* ».



3. Objectifs de l'appel à projets et initiatives concernées

Partant de ce contexte, le présent appel à projets vise à :

- **Soutenir des projets qui impliquent une exposition à la nature -telle que définie ci-dessus-, ou qui intègrent une interaction avec la nature dans le cadre de soins proposés à des personnes en souffrance psychique ou en situation de handicap psychique**, quels que soient leur genre, leur âge, leur état de santé, leur situation sociale, familiale ou professionnelle. Afin de garantir la sécurité des personnes accompagnées, **seuls les projets réalisés sous la responsabilité d'un.e professionnel.le de santé ou d'un.e psychologue, seront éligibles.**
- Et/ou **soutenir des projets qui proposent un dispositif d'accompagnement aux personnes souffrant d'éco-anxiété**, quels que soient leur genre, leur âge, leur état de santé, leur situation sociale, familiale ou professionnelle. Afin de garantir la sécurité des personnes accompagnées, **seuls les projets réalisés sous la responsabilité d'un.e professionnel.le de santé ou d'un.e psychologue, seront éligibles.**

Les projets devront par ailleurs :

- S'appuyer sur un mode d'action innovant et/ou
- Présenter une dimension nationale ou un fort potentiel d'essaimage sur d'autres territoires en France.



4. Modalités de soutien

Le soutien financier apporté sera formalisé au sein d'une convention de mécénat. Les lauréats devront donc être nécessairement éligibles au mécénat et en capacité de délivrer des reçus au titre de dons.

Trois ou quatre projets seront soutenus par la Fondation AÉSIO dans le cadre de cet appel à projets, à hauteur de 25 000 euros chacun, et accompagnés durant deux ans. Ces projets seront identifiés par les administrateurs de la Fondation AÉSIO en mars 2023.

Ces projets seront ensuite présentés aux collaborateurs, d'une part, et aux élus mutualistes d'AÉSIO mutuelle, d'autre part, en avril 2023, afin qu'ils puissent voter pour leur projet préféré.

Les projets élus « Coup de ♥ des collaborateurs AÉSIO » et « Coup de ♥ des élus AÉSIO » bénéficieront d'un soutien financier de 75 000 euros, en sus des 25 000 euros déjà accordés par les administrateurs de la Fondation AÉSIO.

¹⁰ Cosquer, A. (2022). Pourquoi la nature nous fait-elle du bien ? disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-rhizome-2022-1-page-13.htm>



5. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet devra répondre aux critères suivants :

- **Organisations concernées** : Organisations à but non lucratif éligibles au mécénat (pour être éligible au régime du mécénat, l'organisme doit pouvoir être considéré comme étant d'intérêt général¹¹, ce qui est le cas (critères cumulatifs) :
 - o Si l'organisme agit dans un domaine d'intérêt général (les articles 200 et 238 bis du code général des impôts énumèrent les domaines considérés comme étant d'intérêt général)
 - o Si sa gestion est désintéressée
 - o Si ses activités ne sont pas lucratives sur un plan fiscal
 - o S'il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes
- **Champ géographique** : Projets en France. Les projets d'envergure nationale, ou s'inscrivant dans une dynamique d'essaimage, seront privilégiés.
- **Public bénéficiaire** : Les personnes en souffrance psychique, en situation de handicap psychique, ou souffrant d'éco-anxiété.
- **Durée du partenariat** : Deux ans. Une durée de deux ans doit être observée entre deux partenariats successifs de la Fondation d'entreprise AÉSIO avec le même porteur de projet. Un projet déjà soutenu par AÉSIO mutuelle ne pourra être soutenu par la Fondation AÉSIO.
- **Innovation du projet** : Le projet devra être autant que possible innovant (dans le service, dans la technologie, dans le processus, dans l'organisation, dans l'usage, dans le caractère social).

Les projets suivants ne sont pas recevables dans le cadre de cet appel à projets :

- Projets ne répondant pas aux objectifs définis au point 3 du présent cahier des charges ; la Fondation AÉSIO examinera uniquement les projets qui s'inscrivent dans la thématique de l'appel à projets.
- Projets relatifs à des événements ponctuels ;
- Projets portés par une organisation du secteur marchand à but lucratif, ou une organisation sans but lucratif mais disposant d'un statut commercial (coopératives, SA, SARL, SAS, etc.),
- Projets portés par un organisme relevant du périmètre de la Mutualité française ;
- Projets portés par une personne physique ;
- Projets dont le dossier est incomplet à la date de clôture des candidatures (le 1^{er} décembre 2022 inclus).
- Projets de recherche médicale (fondamentale et clinique)
- Projets de recherche universitaire
- Projets portés par un organisme intermédiaire agissant comme un collecteur de fonds

Le dépôt des projets s'effectue uniquement **en ligne**, via le formulaire accessible depuis le site internet de la Fondation : <https://fondation.aesio.fr/soumettre-un-projet>. Les dossiers adressés par courrier ou email seront refusés.

¹¹ La notion d'intérêt général est précisée par les instructions fiscales [BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20170510](#) et [BOI-IR-RICI-250-10-10-2017051](#).

6. Modalités de sélection des projets

6.1. LE FORMULAIRE DE PRESELECTION

Le formulaire de présélection est accessible depuis le site internet de la Fondation AÉSIO : <https://fondation.aesio.fr/soumettre-un-projet>

Le porteur de projet pourra compléter ce formulaire après avoir vérifié l'éligibilité au mécénat de sa structure et s'être assuré que son projet réponde à tous les critères du présent cahier des charges.

Ce formulaire consiste en une présentation concise du projet.

Cette présentation sera étudiée par la commission de présélection des projet, composée de membres du conseil d'administration de la Fondation AÉSIO et de son équipe opérationnelle, qui aura lieu en janvier 2023.

Les porteurs de projets seront avisés par l'équipe de la Fondation des décisions prises lors de ces commissions, via l'adresse email renseignée dans le formulaire en ligne. Les décisions prises par les membres de la commission de présélection sont souveraines et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

6.2. LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les porteurs des projets présélectionnés par la commission de présélection seront invités à compléter leur dossier de demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention complets seront présentés en conseil d'administration fin mars 2023.

Lors de la sélection finale, les dossiers seront analysés dans le cadre d'un examen comparatif qui permettra d'apprécier notamment les éléments suivants (sans ordre prioritaire) :

- La qualité du projet présenté et la pertinence des conditions et du calendrier proposés pour sa mise en œuvre ;
- Le caractère innovant du projet ;
- La pertinence, la clarté et le degré de détail du plan de financement du projet ainsi que sa comptabilité avec les enveloppes financières disponibles ;
- L'inscription du projet dans une dynamique partenariale avec des acteurs locaux, régionaux ou nationaux susceptibles de consolider et compléter les réalisations du projet ;
- La pertinence du dispositif d'évaluation des réalisations et des bénéfices auprès du ou des public(s) cible(s) ;
- Le potentiel d'essaimage du projet ;
- L'identification claire des bénéficiaires et leur estimation réaliste et pertinente.

Les porteurs de projets seront avisés personnellement des décisions prises lors de ces conseils, par l'équipe de la Fondation. Le conseil d'administration est souverain. Les décisions prises par les membres du conseil d'administration sont souveraines ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.



7. Calendrier de l'appel à projets





8. Si vous avez des questions...

Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe opérationnelle de la Fondation AÉSIO à l'adresse mail suivante : fondation@aesio.fr

